



Alliance
des producteurs
francophones
du Canada

TÉLÉCOPIE

À :

De :

Monsieur John Traversy
Secrétaire général
Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec)
J8X 4B1

Sylvie Peltier, Présidente
Tél. : 604-542-3657

TÉLÉCOPIEUR : 1-819-994-0218

Date : Le 3 août 2012

Pages : 6 pages

Objet : Lettre en réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-386.

Vous trouverez ci-joint une lettre en réponse à la publication de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-386 de la part de l'APFC,



Alliance
des producteurs
francophones
du Canada

Lettre d'appui de l'APFC

Appel aux observations sur un projet de modifications au Règlement sur la distribution de radiodiffusion – dispositions relatives au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

Dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-386

Au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)



Alliance
des producteurs
francophones
du Canada

Vancouver, le 3 août 2012

Introduction

1. Par la présente lettre, l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) manifeste son désaccord face aux modifications au *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* afin de mettre en œuvre certaines décisions concernant le mécanisme de financement du *Fonds pour l'amélioration de la programmation locale* par les entreprises de distribution de radiodiffusion.
2. Fondée en 1999 à Ottawa, l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) se consacre depuis au développement de l'industrie francophone de la télévision, du film et du multimédia à l'échelle canadienne. Elle représente une quinzaine d'entreprises francophones de production indépendante établies à Vancouver, White Rock (CB), Edmonton, Winnipeg, Toronto, Sudbury, Ottawa et Moncton. Tout en contribuant au développement économique et culturel de leurs milieux respectifs, nos producteurs ont pour mission de donner une voix à leurs communautés, de leur fournir un miroir dans lequel elles se reconnaissent et qui les représente dans le paysage télévisuel d'aujourd'hui. Dans un univers où le petit écran et Internet façonnent notre vision du monde et constituent les principaux vecteurs culturels et sources d'information, les communautés francophones du pays n'occupent qu'une mince place dans le contenu accessible aux Canadiens. La mission de l'APFC vise à redresser ce déséquilibre, pour leur offrir ce miroir indispensable à toute société en évolution. Nos mots d'ordre : dynamisme et équité. Nos objectifs pour les prochaines années : qualité, professionnalisme, diversité.
3. Les membres de l'APFC produisent des émissions de télévision, des films, des projets multimédias, des vidéos corporatives et éducatives. Ils ont déjà à leur actif près de 300 productions, allant de la fiction à la dramatique, des émissions de variétés à des programmes de science et technologie, des émissions sportives aux programmes pour l'enfance et la jeunesse, en passant par des documentaires d'histoire, d'aventure ou d'art. Les productions des membres de l'APFC s'adressent à un vaste public : adultes et jeunes, partout au Canada francophone et dans la grande francophonie mondiale.
4. L'APFC est membre de la Fédération culturelle canadienne-française.

Développement

5. Pour les communautés francophones de partout au pays le *FAPL* permettait d'augmenter l'offre d'émissions régionales plus variées et mieux documentées.



Alliance
des producteurs
francophones
du Canada

6. L'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) ne peut donc pas être en accord avec les modifications proposées au *Règlement sur la distribution de radiodiffusion*, car celles-ci auraient pour effet d'éliminer le *FAPL* d'ici 2014.
7. En prenant la décision d'éliminer le *FAPL*, le Conseil a permis aux câblodistributeurs d'offrir à leurs abonnés une économie de quelques sous par mois. Cette économie, même réalisée, n'aura aucun impact réel sur la satisfaction et le bien-être économique des abonnés. Par contre, la décision d'éliminer le *FAPL* aura un effet dévastateur sur le développement des communautés franco-canadiennes et en particulier sur les artistes, artisans et travailleurs culturels des arts médiatiques et de l'industrie de la production télévisuelle. En effet, dans le contexte actuel où la Société d'État voit son budget diminuer en valeur réelle, le *FAPL* était devenu encore plus essentiel à la santé de la création d'une programmation locale de qualité. Cette décision fait donc fi des obligations du CRTC en lien avec *Loi sur les langues officielles*.
8. Les commissaires Lamarre et Poirier ont émis des opinions dissidentes dans le cadre de la décision du CRTC d'éliminer progressivement le *FAPL* et à notre avis elles sont les seules qui reconnaissent pleinement l'obligation du CRTC de protéger les communautés de langues officielles en situation minoritaire. Elles précisent aussi dans leurs interventions que près de 1000 personnes ont publiquement démontré leur appui au *FAPL* tandis que seulement 30 personnes en ont demandé l'abolition lors du long processus de consultations publiques. Sur les 308 interventions déposées en français, une seule demandait l'élimination du *FAPL*.
9. Le CRTC est prêt à éliminer un fonds qui soutient depuis trois ans une programmation locale de qualité, et ce, bien qu'il reste beaucoup à faire pour assurer un accès à des programmations locales qui reflètent pleinement les réalités propres aux quelque 250 communautés francophones à travers le pays et qui favorisent davantage la construction identitaire et la vitalité culturelle de la population franco-canadienne. Pour y arriver, le *FAPL* était nécessaire et l'élimination de celui-ci nous apparaît une décision très malavisée et les modifications aux règlements pour la mise en œuvre de cette décision le sont également.
10. De plus, dans le contexte des compressions annoncées à Radio-Canada dans le cadre du dernier budget fédéral, l'élimination du *Fonds* et la mise en œuvre des compressions auront un effet cumulatif dévastateur pour la culture dans la francophonie canadienne. Il est à noter que dans plusieurs communautés franco-canadiennes le seul média francophone est la station locale de Radio-Canada. L'élimination du *FAPL* est une compression supplémentaire pour Radio-Canada et ceci aura un impact démesuré sur nos communautés. En effet, l'abandon du *FAPL* fera en sorte que plusieurs initiatives bénéfiques et des partenariats structurants avec des groupes communautaires ou encore avec les producteurs indépendants franco-canadiens seront abandonnés.



Alliance
des producteurs
francophones
du Canada

11. Le Commissaire aux langues officielles dans le rapport *Ombres sur le paysage télévisuel canadien*, que celui-ci publiait en janvier 2009 affirme : *La Loi sur la radiodiffusion prévoit que la télévision canadienne doit promouvoir la dualité linguistique sur les ondes et favoriser une programmation en français et en anglais de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des communautés en situation minoritaire. Le Conseil étant une institution fédérale, il a le devoir d'adopter des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire d'après la partie VII de loi des langues officielles.*
12. La décision du CRTC aura des répercussions néfastes sur l'épanouissement des communautés franco-canadiennes. Le *FAPL* est très important pour faire en sorte que les francophones vivant en milieu minoritaire se reconnaissent dans leurs médias et qu'elles aient accès à des informations régionales crédibles et bien documentées. Selon nous, l'abolition du *FAPL* aura plusieurs effets dévastateurs. Les investissements faits à travers ce *Fonds* permettaient d'obtenir un effet levier dans les régions. En effet, les argents que les stations régionales investissent localement génèrent des emplois directs et indirects (réalisateurs, journalistes, scénaristes, producteurs, techniciens, etc.). Ces postes permettent aux francophones de travailler en français dans des régions où il est trop souvent difficile de se trouver un emploi en français. Les emplois ainsi créés sont souvent occupés par des jeunes (journalistes ou autres) et en ce sens ces emplois servent à former la relève. Plusieurs des stations qui sont admissibles au *FAPL* peuvent aussi davantage travailler en partenariat avec des producteurs indépendants ce qui a un effet bénéfique sur le développement de l'ensemble de l'industrie culturelle franco-canadienne particulièrement sur celle de production. Ceci favorise la rétention des artistes et évite l'exode des talents. Le *FAPL* permet également à des stations régionales de s'engager comme producteur et diffuseur dans des émissions, des projets ou des événements rassembleurs et significatifs pour la communauté.

Conclusion

13. L'APFC se rallie donc à la FCCF et à la FCFA et demande à l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles de renverser cette décision qui nuit sans équivoque au développement économique et culturel de la francophonie canadienne.
14. Il est primordial selon nous que le *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* demeure inchangé et que la *FAPL* continue d'exister.



Alliance
des producteurs
francophones
du Canada

15. L'APFC continuera à collaborer avec la FCCF pour surveiller ce dossier de près et ce surtout pour faire en sorte que l'esprit de la loi sur les langues officielles soit respecté de façon à ce que les communautés francophones s'épanouissent et s'affirment pleinement.

Je vous prie d'agr er l'expression de ma plus haute consid ration.

La pr sidente de l'APFC,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Sylvie Peltier', is written over the typed name.

Sylvie Peltier

**** FIN DU DOCUMENT ****